

## Centenaire de la Croix-Rouge du Costa Rica

*Cette année, la Croix-Rouge de Costa Rica a célébré le centenaire de sa fondation. Le CICR avait délégué un de ses membres, le Dr. Athos Gallino, pour le représenter aux cérémonies organisées, au début de mai, pour marquer cet anniversaire. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, à San José de Costa Rica, en présence des autorités gouvernementales et du président de la République costaricienne, le Dr. Gallino a apporté les félicitations et les vœux du CICR à la Croix-Rouge de Costa Rica, avec laquelle il entretient des relations d'amitié et de collaboration active toutes particulières.*

*Notre Revue internationale s'associe cordialement à ces félicitations et à ces vœux.*

### **Discours du Dr Gallino pour le centenaire de la Croix-Rouge du Costa Rica**

C'est pour moi un grand plaisir de participer avec vous, amis de la Croix-Rouge costaricienne, à la célébration du centenaire de votre Société nationale. C'est aussi un honneur de commémorer cet anniversaire en qualité de représentant du Comité international de la Croix-Rouge, qui est l'organe fondateur de notre Mouvement et un peu le «père» des 136 Sociétés nationales existantes, puisque c'est à lui qu'il appartient de prononcer leur reconnaissance officielle.

Le président du CICR aurait aimé être avec vous aujourd'hui pour vous témoigner lui-même l'estime dans laquelle il tient votre Société et ses activités. Malheureusement, des engagements pris de longue date l'en ont empêché et il m'a chargé de vous manifester tout l'attachement que le CICR porte à votre Société, tout comme son admiration pour le long chemin parcouru depuis un siècle dans l'allègement des souffrances des blessés, des malades et des victimes de désastres de toute nature.

Comme ce fut le cas pour de nombreuses sociétés, la décision de fonder une Société de Croix-Rouge au Costa Rica a été prise sous la pression des événements.

Au début d'avril 1885, plusieurs pays d'Amérique Centrale se trouvaient en état de guerre et le conflit menaçait de s'étendre au

Costa Rica, avec sa charge coutumière de haines, de violences et de cruautés. C'est alors que, dans l'atmosphère de tension extrême qui prévalait alors, Bernardo Soto, Président de la République, prit cette décision dont la formulation mérite d'être rappelée ici, tant elle contraste, par sa hauteur de vue et son humanité, avec la passion qui animait alors la plupart des esprits :

*« ... attendu que, en l'état présent de guerre en Amérique centrale, il est humanitaire et il convient de fonder et d'organiser en la République une Société de la Croix-Rouge conforme à la Convention de Genève...*

*— une Société de la Croix-Rouge est fondée en la République de Costa Rica... Son objet est de transporter et secourir les malades et les blessés militaires, quelle que soit la partie belligérante à laquelle ils appartiennent... »*

Comme on le voit, le message de solidarité et de paix d'Henry Dunant en faveur des blessés hors de combat, quel que soit leur camp, avait non seulement été entendu au Costa Rica, mais il était activement soutenu et relayé par les plus hautes autorités de votre pays, qui se conformaient aux dispositions de la première Convention de Genève de 1864.

Fort heureusement, cette guerre, dont le Costa Rica était menacé, prit fin avant qu'il n'y soit entraîné.

C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale que votre Société, à la suite de la terrible épidémie de grippe qui fit, au Costa Rica comme en Europe, des milliers de victimes, se dota d'une structure permanente et acquit sa dimension internationale: elle désigna des délégués dans plusieurs pays d'Amérique et d'Europe et, surtout, elle participa généreusement aux actions de secours en faveur des victimes de désastres dans plusieurs autres pays.

Il convient de citer, à titre d'exemple, le don envoyé, par le canal de la Croix-Rouge espagnole, aux blessés de Melilla en 1921, les collectes de fonds, en 1922, pour les victimes d'un séisme au Salvador, pour les enfants affamés en Russie, etc.

Bref, votre Société prit à cette époque un nouvel essor, ce qui l'amena à demander sa reconnaissance par le CICR et son admission officielle dans la famille de la Croix-Rouge internationale.

Connaissant les activités croissantes de votre Société et convaincu de son adhésion profonde aux principes fondamentaux de notre Mouvement, le CICR a été heureux de la reconnaître officiellement le 16 mars 1922, quelques jours avant son admission au sein de la Ligue et sa participation, comme membre de plein droit, à la II<sup>e</sup> Session du Conseil général de la Ligue, le 27 mars 1922.

Votre Société peut à juste titre s'enorgueillir du travail accompli. Mais nous savons qu'elle regarde l'avenir avec plus d'ambition encore.

En participant à ce bel anniversaire, je suis particulièrement heureux d'avoir ainsi l'occasion de témoigner des liens étroits qui se sont noués entre votre Société et le CICR, notamment ces dernières années, et d'indiquer ici quelques événements qui ont jalonné cette fructueuse collaboration.

Un des premiers pas fut, sans doute, la collaboration en 1972, laquelle a permis, grâce au dévouement de votre société et aux médicaments envoyés par notre institution, de venir en aide aux blessés de la guerre civile au Nicaragua. En 1979, lorsque la dégradation de la situation au Nicaragua nécessita la création et l'utilisation par le CICR d'une base d'opération à San José, au Costa Rica, le soutien total de votre Société fut un élément indispensable pour la réussite de l'action.

Un peu plus tard, en 1982, lors des démarches entreprises par le CICR auprès du gouvernement costaricien en vue de l'ouverture de sa délégation à San José, l'appui de votre Société et de son président, Don Miguel Carmona Jiménez, a été décisif.

Enfin, en 1984, cette collaboration se renforça encore avec l'élaboration et la mise sur pied du programme de coordination, visant à renforcer la capacité opérationnelle de huit filiales de la Croix-Rouge situées le long de la frontière avec le Nicaragua.

Est-il besoin de rappeler les belles activités de votre Société, qui s'étendent à l'ensemble du territoire costaricien grâce à plus de 90 filiales, qu'elle gère la Banque du sang, qu'elle dispose du service ambulancier le plus efficace du pays, sans oublier ses corps de secouristes et de médecins volontaires, son école de formation, son comité des dames volontaires, sa brigade de réserve, pour ne mentionner qu'eux. Il y a dans ce pays hospitalier, dans cette terre d'asile, tant de femmes et d'hommes conscients de leur devoir de solidarité, que votre Société nationale peut entamer avec confiance son second siècle d'existence.

C'est dans cette certitude que le président du Comité international de la Croix-Rouge, mes collègues et moi-même, nous vous exprimons aujourd'hui nos vœux pour que la Croix-Rouge du Costa Rica continue d'être, grâce à son action secourable en faveur de ceux qui souffrent, un puissant facteur de paix entre les hommes et entre les nations.